



DIRECTION DE L'EXPLOITATION
ET DE L'ETABLISSEMENT
SOUS-DIRECTION EXPLOITATION
DES SYSTEMES OPERATIONNELS
DIVISION EXPLOITATION DES CENTRES DE MISSION
SCIENTIFIQUE ET DE TRAITEMENT

SEPRA

le 1er avril 2003
DEE/EO/ST/SEPRA N° 03-130

**GENDARMERIE NATIONALE
BRIGADE TERRITORIALE**

V/Réf. : P.V. N° 258/2003

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,

GENDARMERIE NATIONALE		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF			
Compagnie ou Escadron CIE.GD.			PROCES-VERBAL DE SYNTHESE	N° Pièce	N° Feuillet
Unité BT.	Procès-Verbal N° 258/2003				1
Code unité					

NATURE DE L'INFRACTION - REFERENCES

O B J E T : OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES

REFERENCE : B.E. 25.400 DEF/GEND/O.E./D.O/RENS du 28/09/1992 relatif à l'étude du phénomène O.V.N.I. et à la création du SERPA en substitution du GEPAN.

Nous soussigné Gendarme H H - APJ - en résidence à
Vu les articles 59 et 298 du Décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie
Rapportons les opérations suivantes.

Le 15 février 2003 à 15h10, au bureau de notre unité se présente M.B
S demeurant
Cette personne nous avise qu'au cours de la soirée du 14 février 2003 vers 23 heures 53 minutes et 30 secondes, à l'aide d'un appareil photo numérique, elle a pris deux clichés du ciel à

Ce matin, en transférant les photographies sur son ordinateur, M.B se rend compte sur l'un des clichés, qu'un triangle comportant 4 points lumineux, y apparaît.

Il fait donc le rapprochement avec plusieurs revues montrant des images similaires.

A cet effet, entendons :

B S, né le à - fils de
F et de D B - - célibataire - étudiant - de
nationalité Française - qui nous déclare :

« « « Je me présente ce jour à votre unité afin de faire part d'un cliché montrant un triangle comportant 4 points lumineux faisant penser à un Objet Volant Non Identifié. -----

« « « Dans la soirée du 14 Février 2003 à 23 heures 53 minutes et 30 secondes, je me trouvais à bord de mon véhicule, arrêté à un panneau STOP, à l'intersection du CD et de la rue à . A cet endroit, j'ai remarqué que la vue du ciel était esthétique. J'ai donc, à l'aide de mon appareil numérique SONY Cyber Shot DSC/P.71, pris deux clichés. Lors de la prise de ces clichés, je n'ai rien remarqué dans le ciel. -----

Ce matin, à mon domicile, en transférant ces clichés sur mon ordinateur, j'ai remarqué après éclaircissement, que sur l'un des deux, un triangle comportant 4 points lumineux y apparaissait dont 3 points aux extrémités et un central.

Comme je suis un peu intéressé par le para normal, j'ai de suite fait le rapprochement avec des clichés de certaines revues. J'en ai donc conclu que j'avais involontairement photographié un O.V.N.I. Ce fait est déjà apparu en au début des années 1990. -----

« « « Comme je vous l'ai indiqué ci dessus, je ne puis vous fournir aucun autre renseignement car je n'avais pas aperçu cette chose dans le ciel lorsque j'ai pris ces clichés. -----

« « « Hier soir, à la prise du cliché, la visibilité du ciel était excellente. Il y avait des nuages notamment un nuage important qui avait tendance à cacher ce triangle lumineux. Il faisait froid, voire -2 ou -3 degré - . -----

« « « En ce qui concerne les clichés originaux, ceux ci ont été transférés sur une disquette 3 pouces 1/2 que je vous remets. -----

Cette disquette comprend trois clichés - Le premier, il s'agit de l'original sans modification - Le second, il s'agit du même cliché mais éclairci quant au troisième, il s'agit d'un gros plan que j'ai fait moi même avec un logiciel. Je vous remets également les deux derniers clichés que j'ai imprimés. Il s'agit de deux agrandissements. -----

Je n'ai rien d'autre à ajouter. -----

A le 15/02/2003 à 15H55

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer ou à y retrancher .

La personne entendue L'APJ

DESTINATAIRES		CLOTURE	TRANSMISSION
1	M. Le Préfet	15 Février 2003,	
1	Général, Commandant la Région Aérienne		
2	D.G.G.N. - Bureau Défense Opération		
1	Archives	Date et signature	Date, signature et cachet



